Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Huile d'Entretien**

Code du produit: 3059, 3079, 3081, 3098, 3440

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien
Peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG
Affhüppen Esch 12
D-48231 Warendorf

Service chargé des renseignements: Département sécurité de produit
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462
e-mail: helmut.starp@osmo.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790
Consultation en anglais et allemand.
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 1)

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25–50%
Numéro CE: 927-676-8 Reg.nr.: 01-2119456377-30	Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques Asp. Tox. 1, H304	10-30%
CAS: 246538-78-3 Numéro CE: 920-901-0 Reg.nr.: 01-2119456810-40	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes Asp. Tox. 1, H304	5-10%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≤2,5%

SVHC Non applicable

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Etourdissement
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction:	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2)
5.3 Conseils aux pompiers	
Equipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de protection respiratoire. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Mesures habituelles pour les incendies chimiques.
Autres indications	Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Porter un vêtement personnel de protection.
Pour les non-secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Pour les secouristes	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Manipulation:

Même une petite gorgée peut causer des lésions pulmonaires potentiellement mortelles. Les chiffons remplis de ce liquide doivent être tenus hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

DNEL		
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	36 mg/kgKG/Tag
Dermique	DNEL Verbraucher (Langzeit - systemische Effekte)	121 mg/cm²
Inhalatoire	Travailleurs (chronique - effet systémique)	308 mg/m³
	DNEL Verbraucher (Lanzeit - systemische Effekte)	37,2 mg/m³

PNEC	
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
PNEC eau de mer	1,9 mg/l
PNEC eau douce	19 mg/l
PNEC sédiment (eau douce)	70,2 mg/kg
PNEC sédiment (eau de mer)	7,02 mg/kg
Plancher PNEC	2,74 mg/kg
Station d'épuration PNEC	4.168 mg/l
livraison interrompue	190 mg/l

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 5)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.
Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

Protection des mains:
Gants de protection ou crème de protection de la peau
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm
Pour le mélange le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 6)

Protection des yeux/du visage	Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps:	Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé
Point d'éclair	>60 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation	210 °C
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Mélange non polaire/aprotique.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C	40-60 s (DIN EN ISO 2431/3mm)
Dynamique:	Non déterminé
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,85-0,95 g/cm³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 7)

Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage).

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Indications complémentaires: Attention : les matériaux tels que les chiffons imbibés de produit liquide peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, laisser sécher à plat ou dans un récipient métallique hermétiquement fermé avant de jeter le produit.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)
Hydrocarbures, C12-C16, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
CAS: 246538-78-3 Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.500 mg/kg (rat)
		13.000–14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1.667 mg/l (rat)
	LC50 / 72h	0,76 mg/l (selenastrum capricornutum)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 9)

Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité subaiguë à chronique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
CAS: 64742-48-9 hydrocarbures aliphatiques, C10-C13	
EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)
IC50 / 72h	>1.000 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish)
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
EC50 / 48h	70,2 mg/l
	1.919 mg/l (Daphnia magna)
EC50/ 72h	>969 mg/l (algae)
LC50 / 96h	>10.000 mg/l (aqv)
	>1.000 mg/l (fish)
	5,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
LC50 / 48h	1.919 mg/l (daf)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 10)

	10,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:	
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
EC50/ 96h	969 mg/l (algae)

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas nettoyer les emballages vides avant de les jeter.
La peinture ne doit pas être jetée à l'égout, même lors du nettoyage des outils de peinture.
Consommateurs : Éliminez les restes de peinture au point de collecte des déchets ménagers dangereux le plus proche de chez vous.
Professionnels : Éliminez les restes de peinture en faisant appel à une entreprise de gestion des déchets.
Pour les informations sur la prévention de la libération de particules polymériques synthétiques voir la section 15

Catalogue européen des déchets	
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
15 01 04	emballages métalliques

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: White-Spirit

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 11)

Osmo Nettoyant et Diluant

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE sans objet

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 78

Informations complémentaires concernant l'entrée 78

La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 2–4 %

Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: Huile d'Entretien

(suite de la page 12)

Nettoyer de préférence les équipements surfaces mécaniquement après usage par ex avec des chiffons collecter les résidus comme déchets solides
Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement
Collecter les résidus de produit et les emballages contaminés dans des récipients fermés ne pas rincer éliminer conformément à la réglementation applicable

Microparticules polymériques synthétiques		
CAS: 9003-07-0	Polypropylen	4,000%

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: Département sécurité des produits

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.03.2026 Numéro de version 9.0 (remplace la version 8.0) Révision: 13.02.2026

Nom du produit: **Huile d'Entretien**

(suite de la page 13)

Contact:	Hr. Dr. Starp
Numéro de la version précédente:	8.0
Acronymes et abréviations:	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Sources	ESIS : European chemical Substances Information System ECHA Portal Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières
**** Données modifiées par rapport à la version précédente***	Ajouts, suppressions, révisions. Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement (CE) n °: 1907/2006 (REACH)